



RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Nombre de conseillers municipaux absents représentés : 2

Nombre de conseillers absents : 5

Le conseil municipal :

- a attribué une subvention à l'association du « badminton Germinois » d'un montant de 600 € et a, de ce fait, procédé à la décision modificative budgétaire sur le budget principal nécessaire ;
- a fixé le montant plafond de la Redevance d'Occupation du Domaine Public due pour les ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique ;
- a fixé le montant plafond de la Redevance d'Occupation du Domaine Public due pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz ;
- a fixé le montant plafond de la Redevance d'Occupation du Domaine Public due par les opérateurs de communications électroniques ;
- a attribué le marché à l'entreprise ROUSSEY pour la réalisation des travaux de voirie communale de la rue de Champagne ;
- a accepté de créer un poste au sein du Service Animation Jeunesse Enfance sous forme de contrat aidé pour pallier un départ ;
- a adopté la mise à jour du tableau des effectifs des emplois communaux.

Le Maire

Maxime DUSACQ